

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

BUDGET PROVINCIAL 2009
POUR MIEUX SE PRÉPARER DANS L'ATTENTE DE LA RELANCE

Laval, le 20 mars 2009 – La Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL) estime que le budget 2009-2010 déposé par la ministre des Finances, Mme Monique Jérôme-Forget, s'inscrit dans la continuité des initiatives déjà annoncées depuis quelques mois et propose bon nombre de mesures qui, compte tenu de la sévérité de la crise, aideront les entreprises à traverser la récession et à se préparer pour la relance.

Selon M. Alexandre Joly, président de la Chambre : « Nous sommes heureux de constater que plusieurs des mesures budgétaires annoncées facilitent l'accès au capital pour les entreprises, notamment la bonification du programme RENFORT géré par Investissement Québec. Dans la même veine, la création d'un fonds de capital de risque, de trois fonds d'amorçage en technologie et du fonds d'urgence pour la relance des entreprises permettra à nos gens d'investir et d'innover afin de bien se positionner lorsque la relance sera au rendez-vous. »

La Chambre constate avec intérêt que le budget propose des interventions importantes pour faciliter le financement des entreprises, notamment le renouvellement du régime d'épargne-actions qui devrait permettre l'accès à de nouveaux capitaux.

« Il est clair que certaines annonces faites dans le cadre du budget 2009 auront pour effet de stimuler l'investissement. Notons par exemple le prolongement, jusqu'à la fin 2011, de l'amortissement accéléré à 50 % pour le matériel de fabrication et de transformation et à 100 % pour le matériel informatique », a ajouté M. Joly.

La Chambre est très préoccupée par toutes les questions de main-d'oeuvre. Ainsi, à l'aube d'une pénurie grandissante, toutes les mesures visant à améliorer l'offre de main-d'oeuvre qualifiée sont essentielles au développement économique. « La Chambre est donc satisfaite des mesures annoncées dans le budget à ce niveau, des mesures concrètes pour les travailleurs qui font face au ralentissement dans leur emploi et qui faciliteront le retour sur le marché du travail pour d'autres », a précisé M. Joly.

Au chapitre des finances publiques québécoises, la Chambre appuie la décision d'indexer les tarifs dès 2011 ainsi que la hausse de 1 % de la TVQ. « Il est justifié, dans le contexte actuel, de limiter la hausse des tarifs. Toutefois, à plus long terme, nous devons être conscients du coût des services publics et de leur évolution », a poursuivi Alexandre Joly.

« La Chambre partage l'avis qu'en temps exceptionnel, des mesures exceptionnelles doivent s'appliquer. Ainsi, nous comprenons l'importance de faire exception à la règle du déficit zéro pour permettre la relance. Par contre, il est essentiel que le recours à un déficit soit accompagné d'un plan qui rétablira rapidement l'équilibre budgétaire », a conclu Alexandre Joly.

À PROPOS DE LA CCIL

La Chambre de commerce et d'industrie de Laval, une des plus importantes au Québec, est au service des gens d'affaires depuis 1967. Depuis 40 ans, la Chambre s'emploie à valoriser le dynamisme et la compétence des gens d'affaires lavallois. Elle joue un rôle essentiel d'agent de liaison auprès de toute la communauté d'affaires lavalloise.

Renseignements : Marie-Claude Pageau
Consultante en communication
Tél : 514 914-3226
mcpageau@ccilaval.qc.ca